



Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

RD 2 - Passage 309 - Traversée sécurisée du Rhin pour piétons et cyclistes - Marché de maîtrise d'oeuvre

Rapport n° CP/2011/414

Service gestionnaire :

Service entretien des routes départementales

Résumé :

Le développement touristique du site rhénan de Gamsheim-Rheinau et environs nécessite la sécurisation de la traversée du Rhin pour les piétons et cyclistes sur le barrage E.D.F. de Gamsheim, le long de la R.D. 2.

Par délibération de la Commission Permanente du 23 juin 2008, le Conseil Général a décidé d'accompagner cette opération, et a accepté la maîtrise d'ouvrage sous réserve qu'au moins 50 % du financement incombant à la partie française soit assuré par des partenaires autres que le Département.

Le Département a lancé une consultation pour la désignation d'un maître d'oeuvre; le présent rapport propose l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour cette opération.

1. CONTEXTE GENERAL

Le franchissement du Rhin par la R.D. 2 à Gamsheim-Rheinau constitue un point stratégique dans l'espace de l'Alsace du Nord, les ponts sur le Rhin étant peu nombreux.

Il croise la «Vélo-Route du Rhin», itinéraire cyclable menant de Mainz à Bâle, et jalonné sur les R.D. 94 et 29 à hauteur de Gamsheim et Offendorf.

Le complexe écluses, centrale hydroélectrique, barrage et passe à poissons (inaugurée en 2007) constitue un site à la fois technique et qui draine environ 100.000 visiteurs par an, nombre en augmentation depuis la mise en service de la passe à poissons et de son local d'observation. En outre, il existe à proximité du site des opportunités de tourisme fluvial et de loisirs de plein-air à valoriser.

Cependant, les installations actuelles ne permettent pas d'assurer les services nécessaires à l'exploitation touristique du site (toilettes, hôtellerie, signalétique, etc...). Mais ces ouvrages du complexe servent aussi d'accès et de «belvédère» aux écluses, et cet ensemble est traversé par la R.D. 2, itinéraire de transit qui supporte un trafic d'environ 10.000 véhicules/jour dont 1.000 poids-lourds

La configuration actuelle des lieux n'est pas adaptée à ces visites touristiques, et la largeur très insuffisante des trottoirs de l'ouvrage de franchissement du Rhin notamment crée un problème majeur de sécurité des visiteurs évoluant sur le site.

Pour assurer le portage de l'aménagement du site, les communes de Gamsheim et de Rheinau ont créé l'Association pour le Développement Touristique du site rhénan de Gamsheim/Rheinau et environs, dénommée « Passage 309 », qui préfigure un futur groupement local de coopération transfrontalière (G.L.C.T.).

2. VALORISATION TOURISTIQUE DU SITE

Un projet global de valorisation touristique du site de Gamsheim-Rheinau a été élaboré par les communes.

Ce projet de très grande envergure, estimé globalement à 13 M€, se décompose en plusieurs phases comme suit :

Phase 1 – 2005-2008 (réalisée) Mise en tourisme du site	1.550.000 €
Phase 2 – 2010-2015 La traversée sécurisée du Rhin pour piétons et cyclistes - de rive à rive	4.676.000 €
Phase 3 – Au-delà de 2015 La traversée sécurisée du Rhin pour piétons et cyclistes - prolongement des pistes cyclables, parcours de découvertes et espace d'accueil	3.632.000 €
Phase 4 – Au-delà de 2015 Equipements touristiques complémentaires	3.142.000 €
Total général	<hr/> 13.000.000 €

3. CONTENU TECHNIQUE ET FINANCIER DE LA «TRAVERSEE SECURISEE DU RHIN POUR PIETONS ET CYCLISTES» (phases 2 et 3)

L'opération complète «Traversée sécurisée du Rhin pour piétons et cyclistes» telle que proposée par l'Association se décompose en deux phases (2 et 3).

La phase 2 consiste en la sécurisation minimale de la traversée, de rive à rive du Rhin (réalisation d'un parcours cyclable et piéton indépendamment de la route avec des passerelles).

Elle avait été estimée sommairement dans le dossier de juin 2009 établi par l'Association de Développement Touristique du site rhénan de Gamsheim/Rheinau et environs à 4.676.000 € T.T.C., se répartissant en :

- ✓ 200.000 € de frais de coordination, traduction et frais de personnel pour l'Association.
- ✓ 2.261.000 € pour les travaux côté allemand (passerelle sur le barrage mobile).
- ✓ 2.215.000 € pour les travaux côté français (passerelles sur l'usine hydroélectrique et sur les écluses) ; après vérification de la faisabilité technique, cette estimation a été, réévaluée à 2.500.000 € T.T.C. valeur novembre 2009 avec toutefois une marge d'incertitude de + ou - 30 % compte tenu des incertitudes et complexités techniques liées au site.

La phase 3 consiste à prolonger ultérieurement les aménagements cyclables de la phase 2 de part et d'autre des rives du Rhin à savoir :

- ✓ Côté allemand depuis le barrage jusqu'à Freistett pour un montant de 476.000 €
- ✓ Côté français depuis le giratoire situé au droit du pavillon de tourisme jusqu'au giratoire R.D. 2-R.D. 94 pour un montant de 1.555.000 €.

Cette phase inclurait en outre la construction d'une passerelle d'observation de la navigation, l'aménagement du parcours de découverte et de plateformes, la construction

d'un espace d'accueil du public pour un montant de 1.601.000 € se rajoutant aux sommes précitées, à réaliser sous Maîtrise d'ouvrage locale.

4. ENGAGEMENTS ANTERIEURS DU CONSEIL GENERAL

a) Par délibération de la Commission Permanente du 23 juin 2008, le Département a décidé :

- d'accompagner l'opération transfrontalière de traversée sécurisée du Rhin sur le barrage E.D.F. de Gamsheim (*correspondant aux phases 2 et à une partie de la phase 3*),
- **d'accepter le moment venu la maîtrise d'ouvrage de cette opération, sous réserve qu'au moins 50 % du financement incombant à la partie française soit assuré par les partenaires autres que le Département,**
- de plafonner la participation départementale au financement des phases 2 et 3 à hauteur de 50 % du coût des travaux côté français, estimés en 2008 à 3.289.000 € T.T.C., soit une participation départementale maximale de 1.644.500 € T.T.C.

A noter qu'en juin 2009, Interreg IV-A a accepté de soutenir une partie du projet pour un montant de 2.500.000 € (France et Allemagne).

b) Bien que la part de 50 % de co-financement autre que le Département n'ait pas encore été atteinte, le Conseil Général a décidé par courrier du 7 mai 2010 d'engager les études et procédures préalables à la réalisation des travaux en tant que maître d'ouvrage.

c) Enfin, le 11 octobre 2010, le Conseil Général, la Région Alsace, le Land-Baden-Württemberg et l'Association pour le Développement Touristique du site rhénan de Gamsheim-Rheinau et environs ont signé la convention Interreg IV Rhin Supérieur «Passage du Rhin au P.K. 309 pour cyclistes et piétons».

5. FINANCEMENT DE L'OPERATION

A ce jour et sur la base de l'estimation très sommaire établie par nos services (2.500.000 € pour la sécurisation minimale de la traversée du Rhin de rive à rive côté français), le financement prévisionnel de cette opération se décompose comme suit :

Financement	Phase 2 Interreg IV	Phase 2 Hors Interreg IV	Total	Observations
Département du Bas-Rhin (50 % de 2,5 M€)	562.500 €	687.500 €	1.250.000 €	Engagement C.G. : 50 % de 2,5 M€ T.T.C.
Interreg IV (part dévolue au Département)	562.500 €		562.500 €	Accord 2009
Région Alsace		450.000 €	450.000 €	Délibération C.R.A. 2009
Reste à trouver (*)		237.500 €	237.500 €	Non assuré
TOTAL	1.125.000 €	1.375.000 €	2.500.000 €	

(*) L'Association «Passage 309» est en négociation avec E.D.F. – CERGA pour une participation éventuelle à ce projet dans le cadre de la construction d'une 5^{ème} turbine. Cette participation pourrait se faire sous forme de prise en charge en nature des travaux ou de participation financière. Lors de la construction de la 5^{ème} turbine, Electricité de Strasbourg pourrait par ailleurs être intéressée à participer à la construction des passerelles pour passer des câbles MT (moyenne tension) dans le cadre de l'acheminement de l'électricité entre l'usine et son réseau de distribution.

6. MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

En vue de la réalisation de cette opération pour laquelle il a accepté la maîtrise d'ouvrage, le Département a lancé une consultation de maîtrise d'œuvre pour l'étude et la réalisation de la traversée sécurisée du Rhin pour piétons et cyclistes depuis la frontière jusqu'au raccordement avec le carrefour giratoire sur la R.D. 2, donnant accès au pavillon du tourisme.

La procédure choisie est celle de l'appel d'offres ouvert selon les dispositions des articles 74-III-4° alinéa a et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Dans le programme de la consultation, le marché est décomposé en une tranche ferme et trois tranches conditionnelles.

La tranche ferme comprend les études préliminaires et le diagnostic, les investigations sur les bétons de l'usine, l'état des lieux environnementaux et les études architecturales et paysagères.

Cette phase permet notamment d'obtenir une estimation du projet de niveau avant-projet.

La tranche conditionnelle 1 comprend les études d'avant-projet, l'établissement de divers dossiers administratifs et la réalisation des enquêtes administratives.

Cette tranche ne sera exécutée que si les conditions de cofinancement sont remplies sur la base de l'estimation obtenue lors des études préliminaires.

La tranche conditionnelle 2 comprend les études de projet et le suivi des travaux des ouvrages d'art permettant le franchissement des écluses, le raccordement depuis l'ouvrage sur les écluses au carrefour giratoire sur la R.D. 2 (vers l'Ouest) et le raccordement des ouvrages sur les écluses à la plateforme d'accès à l'usine (vers l'Est).

La tranche conditionnelle 3 comprend les études de projet et le suivi des travaux de l'ouvrage de franchissement du canal de fuite de l'usine, le cheminement piétons-cyclistes depuis l'ouvrage de franchissement du canal de fuite à la frontière via le local d'observation de la passe à poissons (vers l'Est) et le raccordement à l'itinéraire de la tranche ferme (vers l'Ouest).

Du fait de la construction du 5^{ème} groupe, les travaux de la tranche conditionnelle 3 seront probablement différés par rapport à ceux de la tranche conditionnelle 2.

7. DEROULEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

Un avis d'appel public à concurrence a été envoyé le 1^{er} décembre 2010 aux JOUE-BOAMP, achat.public.com, et aux D.N.A.

La date limite de réception des offres a été fixée dans l'avis d'appel public à la concurrence au 18 janvier 2011 à 16 h 00.

Le 31 janvier 2011, la commission d'appel d'offres, composée en jury a pris acte du dépôt des candidatures et a demandé au Service Entretien des Routes Départementales, d'examiner la recevabilité de ces candidatures et de procéder à une vérification et une analyse des offres.

Le 28 février 2011, la commission d'appel d'offres, composée en jury :

- ✓ A agréé les candidatures des entreprises :
 - Ingerop Grand Est, Agence de Strasbourg
 - Emch + Berger
 - Egis France, Agence de Strasbourg
- ✓ N'a éliminé aucune offre.
- ✓ A émis un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise

INGEROP GRAND EST
Agence de Strasbourg
1, rue du Parc
67205 - OBERHAUSBERGEN

qui propose l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant total de 319.785,28 € TTC dont 65.891,23 € TTC pour la tranche ferme ; 72.831,62 € TTC pour la tranche conditionnelle 1; 98.167,68 € TTC pour la tranche conditionnelle 2; 82.894,76 € TTC pour la tranche conditionnelle 3, sous réserve d'affermissement des tranches conditionnelles.

Pour mémoire, l'estimation de l'administration était de 299.000 € TTC.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34052	20-2031-621	350 000,00 €	327 687,29 €	€

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- *d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre de l'opération «RD 2 – Passage 309 – Traversée sécurisée du Rhin pour piétons et cyclistes» - Affaire n° PCA 08301 concernant les études et la réalisation de la traversée sécurisée du Rhin pour piétons et cyclistes à l'entreprise*

INGEROP GRAND EST
Agence de Strasbourg
1, rue du Parc
67205 - OBERHAUSBERGEN

pour un montant total de 319.785,28 € TTC, dont :

Tranche ferme : 65.891,23 €

Tranche conditionnelle 1 : 72.831,62 €

Tranche conditionnelle 2 : 98.167,68 €

Tranche conditionnelle 3 : 82.894,76 €

- d'autoriser son Président à signer ce marché.

Strasbourg, le 24/05/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, abstract shape.

Guy-Dominique KENNEL